

## Chapitre IV : Les ressources et activités administratives des juridictions financières

### I. Les moyens financiers et matériels

Au titre de l'année 2018, les crédits de paiement alloués aux juridictions financières étaient de l'ordre de 331 MDH, dont les charges du personnel ont représenté environ 72%, avec un montant de 241 MDH, alors que celles relatives aux matériels et dépenses diverses ont représenté 15%, avec un montant de 50 MDH et les dépenses d'investissement se sont établis à environ 40 MDH, soit 12% du total des crédits budgétaires alloués.

Ainsi, les crédits d'investissement ouverts, au titre de l'année 2018, ont permis, notamment, la réalisation de ce qui suit :

- La poursuite des études techniques concernant la construction du siège de la Cour régionale des comptes de la région de l'Oriental ;
- La poursuite des études techniques et le commencement des travaux de construction du siège de la Cour régionale des comptes de la région de Casablanca – Settat ;
- Le parachèvement des travaux de construction du siège de la Cour régionale des comptes de la région de Tanger – Tétouan – Al Hoceima ;
- L'installation des rayonnages métalliques dans les locaux d'archivage des Cours régionales des comptes des régions de Fès – Meknès, Marrakech – Safi, Tanger – Tétouan – Al Hoceima, ainsi qu'au niveau du local d'archivage de Témara ;
- L'équipement des sièges des Cours régionales des comptes des régions de Marrakech – Safi, Souss – Massa et Guelmim – Oued Noun en caméras de surveillance ;
- L'installation d'un poste de transformation électrique et d'un groupe électrogène au niveau des sièges des Cours régionales des comptes des régions Souss – Massa et Tanger – Tétouan – Al Hoceima ;
- L'acquisition des véhicules utilitaires destinés aux missions de contrôle.

### II. Les ressources humaines

Pendant l'année 2018, l'effectif global des magistrats et fonctionnaires en exercice aux juridictions financières a atteint 594, dont 345 magistrats et 249 fonctionnaires. Les femmes représentent 22% de l'ensemble de l'effectif des magistrats et 51 % de celui des fonctionnaires.

#### 1. Corps des magistrats

L'effectif des magistrats est de 345, dont 179 exercent leurs fonctions au niveau des Cours Régionales des Comptes. Par ailleurs, l'âge moyen des magistrats avoisine 42 ans. S'agissant de leur répartition selon la formation académique initiale, le corps comprend des magistrats qui ont eu une formation dans le domaine de l'économie, le droit et les finances, ainsi que dans les divers domaines de l'ingénierie. Ainsi, la répartition des magistrats selon les diplômes obtenus est comme suit :

- Etudes supérieures en sciences juridiques et économiques (41%) ;
- Ingénieurs d'Etats (30%) ;
- Doctorat (11%) ;
- Autres diplômes (18%).

## 2. Le personnel administratif

Les Juridictions Financières disposent d'un personnel administratif et technique assurant des fonctions administratives auprès de la Cour des comptes et des Cours Régionales des comptes. Dans ce cadre, la répartition des fonctionnaires par grade se présente comme suit :

- Administrateurs (48%) ;
- Ingénieurs d'Etats (4%),
- Techniciens et rédacteurs (23%) ;
- Agents administratifs et techniques (25%).

## III. La formation

La Cour des comptes considère, comme objectif stratégique, la formation de ses ressources humaines et leur perfectionnement en vue de renforcer les capacités professionnelles des magistrats et fonctionnaires des juridictions financières. A ce titre, la Cour a procédé, depuis 2016, à l'installation d'un comité de formation chargé de l'étude du programme de formation des juridictions financières et veille au suivi de son exécution. Ce comité a élaboré, en 2018, un programme annuel adapté aux besoins des juridictions financières en termes de formation. Aussi, la Cour a procédé en juillet 2018 et en collaboration avec la banque africaine de développement, au lancement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de formation, et ce, afin de mettre en place la stratégie de la Cour en matière de formation et d'établir un programme triennal de formation continue pour la période 2019-2021. Il est à noter que la Cour des comptes dispose d'un centre de formation spécialisé, doté des équipements didactiques et informatiques nécessaires.

Quant au bilan du programme de formation au titre de cette année, il s'est articulé autour d'une formation à la fois pratique et théorique au profit des nouvelles recrues, auditeurs et vérificateurs, en vue de renforcer et d'homogénéiser leurs connaissances et leurs capacités professionnelles. La formation initiale comprend aussi bien des matières juridiques financières et comptables, que des matières relatives à l'audit, les outils d'analyse, l'évaluation et le contrôle de performance. S'agissant du volet pratique, la Cour a programmé des stages et des visites sur le terrain au profit des vérificateurs auprès des administrations publiques au niveau central et local.

D'autre part, la Cour des comptes a organisé, dans le cadre de la formation continue, des sessions de formation, des rencontres scientifiques et des conférences au profit de l'ensemble des magistrats et fonctionnaires des juridictions financières. Plusieurs experts marocains et étrangers ont animé ce programme au centre de formation des juridictions financières. La Cour a également organisé, en collaboration avec le ministère de la justice, deux sessions de formation, à l'institut supérieur de la magistrature, au profit de plus de 70 greffiers des juridictions financières. Ces deux sessions ont porté essentiellement sur les compétences juridictionnelles de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes, les techniques de rédaction des PV, les procédures de notifications, et les techniques de recouvrements des dettes publiques.

En parallèle, la Cour a organisé, au profit de 60 magistrats et vérificateurs de 20 institutions supérieures de contrôle africaines, et en collaboration avec la Banque africaine de développement, plusieurs sessions de formation, dont la 3ème et la 4ème session qui ont concerné respectivement le contrôle juridictionnel et le contrôle de la performance.

## IV. Qualité et normes

La Cour des comptes considère l'assurance de la qualité du contrôle comme étant un objectif stratégique, et ce, afin de réaliser des missions de contrôle et d'audit de haute qualité conformément aux meilleures pratiques internationales. En 2018, la cellule de Qualité et de Normes a procédé à la coordination et la participation à la réalisation de plusieurs manuels et

guides de contrôle relatifs aux différentes attributions de la Cour, dont le manuel de contrôle et d'assurance qualité des juridictions financières et celui relatif à l'emploi des fonds publics.

Pour une mise en application de ces manuels, la cellule Qualité et Normes a procédé à l'encadrement des missions pilotes et à l'organisation des sessions de formation au niveau de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes. Elle a aussi mis en place un plan opérationnel qui traduit les objectifs du plan stratégiques 2018-2020 en vue d'accroître la productivité et la rentabilité des juridictions financières et le renforcement de ses capacités professionnelles.

## V. Le service du greffe

Conformément aux dispositions de l'article 16 du code des juridictions financières, le greffe assure plusieurs attributions dont l'enregistrement, la distribution et l'archivage des comptes et les autres documents comptables auprès des chambres. Il a la charge également de la notification des arrêts et actes de la Cour et la certification des copies et extraits des actes juridictionnels.

Pour l'année 2018, le plan d'action du greffe s'est articulé autour des objectifs et des projets prévus par le plan stratégique des juridictions financières 2018-2020. Ce plan d'action a porté, entre autres, sur le développement d'un ensemble d'applications informatiques qui concernent la gestion du courrier, la reddition des comptes, le traitement des dossiers de recouvrement des débits, amendes et astreintes prononcés par les juridictions financières, la gestion du patrimoine informationnel. En outre, le service du greffe s'est assigné comme objectif le renforcement de la communication avec les parties prenantes en vue d'améliorer l'opération de reddition des comptes, la dématérialisation et l'échange de données et documents électroniques avec les organismes concernés.

En plus, et dans le cadre de la réception des déclarations obligatoires du patrimoine, la Cour des comptes s'est dotée d'un système informatique intégré pour la gestion du processus de dépôt des déclarations pour la campagne de février 2019. Ce système permet de couvrir toutes les étapes de cette opération à partir du chargement et d'actualisation des listes des assujettis à la déclaration, l'enregistrement des déclarations déposées soit personnellement ou au vu d'une procuration, la mise en œuvre des dispositions prévues par loi en cas de déclarations (envoi de lettres d'information), ou en cas de défaut de déclarations (envoi d'avertissement et saisine du chef de gouvernement) et la génération des situations et des statistiques.

Concernant la mise en œuvre de la procédure du recouvrement des débits, amendes et astreintes prononcés par les juridictions financières, un premier lot de bordereaux d'émission et extraits d'arrêts et jugements rendus en matière de discipline budgétaire et financière, dont le montant s'élève à 1.387.580,63 dirhams, a été envoyé au Trésorier Général du Royaume pour prise en charge par les comptables chargés du recouvrement conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Cette opération a permis le recouvrement de la somme de 713.580,63 dirhams. Dans une deuxième étape, un autre lot sera notifié à la Trésorerie Générale du Royaume concernant les bordereaux d'émission relatifs aux arrêts et jugements des débits, en matière de vérification et jugement des comptes, des amendes en matière de discipline budgétaire et financières ou dans le cadre de la non production des comptes.

## VI. Systèmes d'information

La Cour des comptes a intégré l'échange électronique des données avec les parties prenantes dans sa vision stratégique 2018-2020. Dans ce cadre, la Cour a procédé à la mise en place d'un ensemble de projets informatiques dont les principaux sont :

### 1. Mise en place de « l'Espace comptable »

Dans le cadre de la communication avec ses assujettis, la Cour des comptes a mis en place un espace d'échange de données et d'information avec les comptables publics dont les comptes de gestion sont soumis à la vérification et l'apurement par la Cour des comptes et les cours régionales

des comptes. Cet espace informatique permettra aux comptables publics de consulter la situation de la reddition de leurs comptes ainsi que les arrêts et les jugements rendus à leurs égards. Aussi, il permettra au comptable d'accéder en permanence à ses données personnelles et professionnelles, les vérifier et les corriger, le cas échéant.

## **2. Lancement du chantier de la dématérialisation des comptes des receveurs de l'ADII**

Ce projet consiste à préparer les comptes des Receveurs des Douanes et Impôts Indirects (RDII) sous leur format électronique et à les transmettre, via une plate-forme d'échange électronique, au greffe central de la Cour des comptes. Cette opération doit tenir compte des conditions et des règles définies dans la note d'instruction relative à la production des comptes RDII.

## **3. Préparation de la campagne Février 2019 relative au renouvellement des DOP**

La préparation à la campagne de renouvellement des déclarations obligatoires du patrimoine (DOP) consiste à la mise en place d'une application dédiée à l'échange avec les autorités gouvernementales chargées de la préparation des listes des assujettis à la DOP. Ainsi les utilisateurs-responsables désignés peuvent accéder à l'espace informatique privé de la déclaration et déposer électroniquement lesdites listes. En parallèle, une application relative à la gestion des rendez-vous a été développée pour maîtriser le flux des personnes amenées à déposer leurs déclarations au niveau des juridictions financières.

## **4. Accès via web services au registre national de commerce**

En partenariat avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), une application informatique a été mise en place afin de permettre aux magistrats des juridictions informatiques d'accéder lors des missions de contrôle, et en cas de besoin, au Registre National du Commerce. Les modalités d'utilisation de cette application seront définies ultérieurement.

## **5. Système Vérification et Jugement des comptes**

L'application informatique relative au suivi de la procédure « vérification et jugement des comptes » est considérée en tant que projet intégré. Il permet, d'une part, le suivi de l'ensemble des étapes de la procédure : de la programmation des missions jusqu'au rendu du jugement, en passant par l'ouverture des dossiers, suivi de l'instruction, l'élaboration des notes d'observations et des rapports. Et d'autre part, il permet le suivi de l'état des dossiers, la gestion de sauvegarde sécurisée de l'ensemble des documents de travail sur une base de données allouée à cette opération ainsi que l'interfaçage avec les applications métiers existantes, le suivi de la situation des comptables publics ou celle de la production des comptes.

# **VII. La coopération internationale**

La Cour des comptes accorde une attention particulière au renforcement de ses missions de contrôle et au développement de ses méthodes et outils de travail conformément aux normes et standards internationaux en matière de contrôle des finances publiques. A cet effet, la Cour œuvre en permanence à l'encouragement des échanges des expériences et d'expertises avec les organisations de contrôle financier sur le plan régional et international, notamment, l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI) et ses différentes sous-commissions de travail, en plus d'un ensemble de bailleurs de fonds internationaux.

A ce titre, le travail de la Cour dans le domaine de la coopération internationale se divise en deux parties principales : la première comprend l'ensemble d'activités et manifestations internationales dans lesquelles la Cour participe dans le cadre d'une coopération multilatérale. Tandis que la deuxième partie concerne les différentes initiatives et partenariats que la Cour noue avec les institutions de contrôle dans un nombre de pays amis, ainsi qu'avec des établissements partenaires de développement et certains bailleurs de fonds.

## **A. Activités de la Cour dans le cadre de la coopération multilatérale**

La Cour des comptes a pris part, au titre de l'année 2018, à plusieurs réunions et conférences organisées par les organisations internationales et régionales des institutions supérieures de contrôle. Il s'agit de ce qui suit :

### **1. L'Organisation Arabe des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (ARABOSAI)**

Dans le cadre de la coopération avec l'organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI), la Cour a accueilli, du 10 au 14 décembre 2018, une session de formation sur le contrôle de la performance des fonds de protection sociale, animée par des magistrats spécialisés dans ce domaine. La rencontre a abordé des thèmes clés concernant le concept de la protection sociale et son rôle dans le développement économique et social, les spécificités du contrôle de la performance des fonds de protection sociale ainsi que le rôle des ISC dans l'accompagnement du développement de ces systèmes.

La Cour a, également, pris part dans la plupart des rencontres de formation et des rencontres scientifiques ainsi que les réunions organisées par l'Organisation, dont on cite, notamment :

- La rencontre de formation sur le thème : "les énergies renouvelables", organisée par le Bureau d'Audit de Jordanie du 08 au 13 septembre 2018 ;
- La rencontre de formation sur le thème : "enseignements tirés de l'application des normes de l'INTOSAI", organisée par le Bureau d'Audit du Koweït du 07 au 11 octobre 2018. Cette rencontre a été une occasion pour mesurer le degré d'application des différentes normes de l'INTOSAI exercées par les ISC des pays arabes.
- La rencontre de formation sur le thème : "le contrôle des douanes et des impôts", organisée par la Cour des comptes de l'Algérie du 24 au 30 novembre 2018 ;
- La rencontre de formation sur le thème : " le contrôle à l'aide des échantillons statistiques", organisée par le Bureau d'Audit Général de l'Arabie Saoudite du 30 novembre au 07 décembre 2018.

En outre, la Cour a accueilli, durant la période du 19 au 23 février 2018, la 11ème réunion de la commission des normes professionnelles et de contrôle. Au cours de cette réunion, il a été procédé à la préparation du plan détaillé pour l'année 2018, les mécanismes de sa mise en œuvre et son calendrier spécifique, ainsi que la présentation des indicateurs du plan stratégique de l'ARABOSAI. La Cour a également participé à :

- La 56ème réunion du conseil exécutif de l'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, organisée par le Secrétariat général de l'Organisation à Tunis du 26 au 30 mars 2018. Au cours de cette réunion, il a été procédé à l'examen des différents rapports des comités issus de l'ARABOSAI et à la restructuration du comité de planification stratégique de l'Organisation ;
- La 12ème réunion de la commission de renforcement des capacités à Tunis du 05 au 08 février 2018. Cette rencontre était une occasion pour évaluer les résultats de la mise en œuvre du plan d'action dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique pour l'année 2017 et le suivi de la mise en œuvre des partenariats conclus dans le domaine de la formation avec l'initiative de développement de l'INTOSAI et le Secrétariat général de l'organisation ainsi que l'ampleur de l'usage de ses guides par les ISC membres.

### **2. L'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI)**

La Cour des comptes constitue un membre actif au sein de l'INTOSAI à travers sa participation à plusieurs réunions et rencontres, dont on cite, notamment :

- La 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'INTOSAI chargé de l'uniformisation des activités juridictionnelles, tenue au Chili du 10 au 13 juillet 2018 ;
- La 18<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental, tenue du 16 au 20 juillet 2018 ;
- La réunion du conseil d'administration du groupe de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental, tenue à Prague du 21 au 28 octobre 2018.

### **3. L'Association des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques ayant en Commun l'Usage du Français (AISCCUF)**

La Cour des comptes a participé aux travaux du congrès organisé par l'Association des ISC des finances publiques ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) en coopération avec la Cour des comptes de la Côte d'Ivoire sur le thème "l'impact des activités des ISC sur les citoyens", les 28 et 29 juin 2018. Ce congrès était une occasion pour discuter l'impact des travaux des Institutions Supérieures de Contrôle sur la vie des citoyens, notamment à travers une utilisation optimale des deniers publics. La Cour a également participé aux travaux de l'Assemblée générale de l'AISCCUF organisée au Niger du 20 au 23 novembre 2018.

### **4. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

En tant qu'organe responsable de l'audit des comptes de l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Cour des comptes a mené des missions d'audit et de certification des comptes et des états financiers de cette Organisation et elle a procédé à la présentation de son rapport d'audit lors de la 55<sup>ème</sup> réunion du comité administratif et financier francophone, du 27 au 29 mai 2018. Et au cours de la huitième session de la commission d'audit et de vérification, le 25 septembre 2018, la Cour a émis ses observations sur les amendements proposés au règlement financier, notamment en ce qui concerne le contrôle des dépenses de l'Organisation. De même et vu sa longue expérience en matière d'audit des comptes de la commission nationale des Jeux de la Francophonie, il a été convenu de continuer à exercer cette mission conformément à la décision du comité directeur de la commission, réuni à Paris les 7, 8 et 9 mars 2018. En outre, la Cour a participé au XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie du 7 au 9 octobre 2018, durant lequel le Conseil ministériel francophone a renouvelé le mandat de la cour des comptes en tant qu'organe chargé de l'audit externe de l'Organisation pour une nouvelle période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **5. L'organisation de coopération et développement économiques (OCDE)**

Dans le cadre de la coopération avec l'OCDE, la Cour a participé aux rencontres suivantes :

Les réunions du groupe de travail des cadres supérieurs sur l'intégrité publique, du 25 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018 et du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;

La Conférence régionale « OCDE-SIGMA » des ISC des pays du voisinage sud-européen sur l'évolution du rôle des ISC à la lumière des objectifs de développement durable (ODD), à Tunis du 20 au 22 novembre 2018.

### **6. L'initiative de développement de l'INTOSAI (IDI)**

Dans le cadre de la coopération avec l'initiative de développement de l'INTOSAI, la Cour a participé à un atelier de travail sur « le contrôle du cadre institutionnel de la lutte contre la corruption », qui a été organisé par le Bureau d'Audit de Jordanie du 06 au 18 avril 2018. Durant cette formation, les participants de la Cour des comptes ont procédé à une planification d'une mission de contrôle s'inscrivant dans ce cadre.

La Cour a également participé à l'équipe de facilitateurs chargée d'encadrer le programme de coopération entre l'initiative de développement de l'INTOSAI et de l'ARABOSAI sur « la relation avec les parties prenantes » en Tunisie du 5 au 13 juin 2018.

## **7. La Banque Africaine de Développement (BAD)**

La Cour des comptes a accueilli, dans son centre de formation, avec l'appui financier de la banque africaine de développement (BAD), la troisième et la quatrième sessions de formation et de perfectionnement au profit des représentants de 20 ISC de pays africains francophones. Ainsi, la troisième session, organisée du 26 mars au 06 avril 2018, a porté sur le contrôle de performance, tandis que l'objet de la quatrième session, organisée du 16 au 27 juillet 2018, a été axé sur le contrôle juridictionnel.

## **8. Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)**

La Cour des comptes a participé à la première réunion de la Commission administrative chargée du réexamen et de l'actualisation des manuels d'audit applicables par les Institutions supérieures de contrôle de l'UEMOA, à la Côte d'Ivoire du 15 au 17 juillet 2018. Au cours de cette réunion, il a été procédé à la validation des attributions de ladite commission et l'installation des commissions techniques chargées de la révision des guides de contrôle ainsi qu'une présentation détaillée de l'expérience marocaine a eu lieu concernant l'application des normes et la préparation des guides. Et dans le cadre de la coopération, une délégation présidée par le Président de l'UEMOA s'est rendue à la Cour des comptes, les 29 et 30 octobre 2018, afin de prendre connaissance de son expérience et de ses attributions dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques et en matière de l'exécution des dépenses publiques.

## **9. L'Union européenne**

En 2018, et dans le cadre du jumelage avec l'Union européenne, trente (30) missions ont été menées par la Cour des comptes et trois (3) visites d'étude en France et au Royaume-Uni ont eu lieu, ce qui représente près de 200 jours de travail avec un groupe d'experts du bureau d'audit britannique et de la Cour des comptes française. Ces actions ont eu un effet très positif sur l'opération de jumelage et ont permis la consolidation des acquis, à travers, notamment, l'élaboration des guides et la publication de nouveaux travaux par la Cour des comptes.

## **B. Activités de la Cour dans le cadre de la coopération bilatérale**

Au cours de l'année 2018, les relations bilatérales de coopération entre la Cour des comptes et d'autres ISC ont connu une diversité remarquable, soit par l'organisation de visites à la Cour au profit de délégations de certaines ISC, ou par la participation de magistrats et de fonctionnaires de la Cour à des rencontres de formation ou des visites de travail auprès de certaines ISC.

### **1. Coopération avec la Cour des comptes de la République Française**

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec la Cour des comptes de la République française et de l'accord de jumelage entre les deux institutions, les Cours régionales des comptes (CRC) ont mené des missions d'information auprès des chambres régionales des comptes françaises, afin de prendre connaissance des différentes approches et procédures suivies dans le domaine d'audit local et régional. On cite, notamment, la visite à la Chambre régionale des comptes de Normandie et Aquitaine (Bordeaux) et à la Chambre régionale de Hauts-de-France, au cours desquelles une formation a été organisée portant sur le contrôle juridictionnel et le régime de responsabilité des différents intervenants en matière d'exécution des deniers publics.

Dans le même cadre et dans le but de renforcer les capacités institutionnelles et professionnelles de la Cour, les magistrats et les Présidents des chambres ont mené des missions d'information à la Cour des comptes française du 10 au 12 janvier, du 18 au 21 novembre et du 17 au 21 décembre 2018.

Il est à signaler, également, qu'au cours de l'année 2018, la Cour des comptes française a associé des magistrats de la Cour des comptes marocaine à certaines missions d'audit externe commanditées par certaines institutions des Nations-Unies comme l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

## 2. Coopération avec la Cour d'audit des Pays-Bas

Dans le cadre du programme de partenariat résultant de l'accord de coopération entre la Cour des comptes du Royaume du Maroc et la Cour d'audit des Pays-Bas, la Cour a effectué plusieurs visites de travail à la Cour néerlandaise dont, notamment, l'atelier du 3 au 6 juillet sur le rôle des inspections générales (IGF, IGAT, IGM) dans le domaine de l'audit et le renforcement du contrôle interne auprès des ministères. Cet atelier a permis de prendre connaissance des bonnes pratiques de l'expérience néerlandaise en matière de contrôle des finances publiques. En outre, durant la période du 11 au 17 novembre 2018, une délégation a travaillé sur l'utilisation d'un logiciel dédié à l'audit informatique lors des missions d'audit et la préparation d'un guide d'audit informatique et d'un manuel de formation commun afin de permettre aux magistrats de mettre en œuvre ce type de contrôle.

## 3. Coopération avec l'Académie européenne de Berlin

Dans le cadre de la coopération entre le Royaume du Maroc et le gouvernement allemand, une vingtaine (20) de magistrats et cadres administratifs des juridictions financières ont bénéficié de rencontres de formation sur la bonne gouvernance portant sur plusieurs aspects, tels que les finances publiques, la lutte contre la corruption, l'économie et l'information, le rôle de la communication entre l'administration et la société civile dans le renforcement de la cohésion sociale. L'objectif de ces rencontres était de renforcer les capacités et les compétences professionnelles des participants dans les domaines liés à la bonne gouvernance.

Dans le même cadre, la Cour a également bénéficié, au cours de l'année 2018, d'un programme de formation des formateurs dédiés aux lauréats de l'Académie allemande. Ce programme aide à acquérir les qualifications des formateurs en bonne gouvernance et à contribuer au développement de ce domaine au niveau de l'Administration. Cette formation était axée, principalement, sur les méthodes novatrices d'apprentissage et d'enseignement ainsi que la méthodologie didactique adoptée sur le lieu du travail.

## C. Coopération avec d'autres ISC

Au cours de l'année 2018, la Cour des comptes a connu la visite de plusieurs délégations de certaines ISC afin de s'enquérir de près de l'expérience marocaine dans le domaine du contrôle supérieur des finances publiques. A cet effet, la Cour a accueilli les délégations suivantes :

- Délégation de la Cour des comptes de Guinée, du 05 au 09 mars 2018 ;
- Délégations de la Cour des comptes du Niger, du 15 au 21 avril 2018 et du 16 au 21 juillet 2018 ;
- Délégation de la Cour Supérieure des Comptes de Haïti, du 07 au 11 mai 2018 ;
- Délégation de la Cour des comptes du Sénégal, du 08 au 18 octobre 2018 ;
- Délégations de la Cour des comptes de la Mauritanie, du 05 au 09 novembre 2018 et du 24 au 28 décembre 2018 ;
- Délégation de la Cour des comptes de Madagascar, du 24 au 29 décembre 2018.

En outre, la Cour des comptes a reçu, du 8 au 11 octobre 2018, une délégation du Bureau d'Audit du Koweït, présidée par M. Adel Abdelaziz Al-Sarawi, Président de la Cour Koweïtienne. Au cours de cette visite, un accord de coopération conjoint a été signé entre les deux institutions. Aussi, une délégation du Bureau d'Audit de Palestine, présidée par M. Mohamed Tim, président de la Cour palestinienne, a effectué une visite de travail à la Cour, du 30 juin au 4 juillet 2018, dans le but d'échanger les expériences et de concrétiser les liens de coopération avec les deux organismes en question.